Rapport de la commission Nº 62

chargée de l'examen du préavis n° 2022/08 – Crédit cadre d'investissement de CHF 10'805'000.- pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires

Présidence : Olivier MARMY

Membres présents : Denise GEMESIO (Libéral-Radical) ; Jean-Claude

SEILER (Libéral-Radical, rempl. F. Piron); Louis DANA (Socialiste); Caroline DEVALLONNE DINBALI (Socialiste, rempl. B. Gaillard); Astrid LAVANDEROS BERRIOS (Socialiste); Esperanza PASCUAS ZABALA (Socialiste); Anne BERGUERAND (Les Verts); Eric BETTENS (Les Verts); Constance VON BRAUN (Les Verts); Pierre CONSCIENCE (Ensemble à gauche, rempl. S. KOYUNCU); Virginie CAVALLI (Vert'libéraux, rempl. M. Paquier); Josée Christine LAVANCHY (UDC)

Membres excusés : --

Membres absents : --

Représentant de la Municipalité : M. David PAYOT, directeur Enfance, jeunesse et

quartier

Invité·e·s: Barbara DE KERCHOVE, cheffe de service, Service des

écoles et du parascolaire

Claude ZRYD CENTELIGHE, directrice, établissement

primaire de Mon-Repos

Vincent FRIDERICI, directeur, établissement primaire et

secondaire de Béthusy

Stéphanie BURTON, responsable FCL, HEP Luc SCHLAEPPI, chef de projet mise en œuvre

éducation numérique, DGEO

Bertrand MAGNIN, coordinateur médias et numérique,

DGEO

Stéphane RÖTHLISBERGER, chargé d'affaires internes

infrastructures scolaires, DGEO

Notes de séance Kelly HARRISON

Lieu: HEP Vaud, rue de Sébeillon 1, entrée 4e étage - Future Classrom Lab (FCL), niv. 1

Date: 02.11.2022

Début et fin de la séance : 16h00 - 18h32

Après une présentation de la DGEO sur les usages du numérique à l'école, la séance de commission est ouverte. Celle-ci portera sur le même objet que la séance du 18 mai 2022, à

la suite d'une demande de renvoi en commission, malgré des conclusions votées à l'unanimité lors de la première séance. Les commissaires décident de limiter la discussion aux points de divergence.

Une commissaire demande si les élèves auront des tablettes.

M. Schlaeppi répond que les 1-2P n'auront pas de tablettes. Dès la 3P, chaque classe sera équipée de cinq tablettes. Aucune décision n'a encore été prise sur le sujet pour le secondaire.

Une commissaire demande ce qui se profile pour le secondaire.

M. Schlaeppi répond que le Canton a introduit une 34° période au niveau secondaire, qui porte surtout sur la science informatique. L'ajout de l'éducation numérique dans cette période n'a pas encore été décidé. Pour l'instant, les élèves bénéficient de classes mobiles. Les coûts de l'ajout de cette 34° période s'élèvent à neuf millions de francs par an.

Un commissaire demande à MM. Schlaeppi et Magnin s'il existe un risque de décrochage pour les élèves lausannois es, qui fréquentent des écoles peu équipées par rapport à d'autres.

- M. Schlaeppi confirme que les écoles vaudoises sont diversement équipées. Le projet d'éducation numérique comporte une phase de pilotage puis de déploiement. Le CIPEO a mis en évidence les établissements prêts à démarrer la formation des enseignant·e·s. En ce qui concerne le cycle 1, il n'est pas certain que la formation puisse se faire à cause du manque d'infrastructures. Pour que la formation démarre, 60% de classes doivent être équipées.
- M. Magnin rappelle la nécessité d'aligner formation, contenu et matériel pour garantir la motivation des enseignant·e·s.

Un commissaire, enseignant au secondaire dans une école bien équipée, observe que l'introduction du numérique soulève plus de réticences au primaire. Ces outils ne sont pas plus abrutissants que d'autres s'ils sont bien utilisés, mais le corps enseignant doit acquérir les compétences nécessaires et être conscient des limites et risques que pose le numérique. Il est favorable au préavis, Lausanne devant rattraper le retard qu'elle a pris en la matière.

Un commissaire rappelle que certains groupes se sont inquiétés de l'âge des élèves concerné·e·s après avoir échangé avec des professionnel·le·s. Il est toutefois d'avis que, si le numérique est bien utilisé, il peut apporter quelque chose aux élèves.

Une commissaire, enseignante au niveau primaire, s'inquiète de l'âge des élèves; du fait qu'un dispositif d'affichage numérique frontal (ci-après : ANF) puisse remplacer les tableaux noirs; de l'exposition aux écrans; de la durabilité. Elle se questionne aussi sur l'aspect systématique de l'introduction du numérique et les possibilités de mutualisation. Elle évoque la possibilité de recourir plutôt à des ANF mobiles. Installer des ANF mobiles permettrait de répondre à l'attente du Canton (accès au numérique pour l'ensemble des élèves) tout en diminuant l'impact écologique des dispositifs. Elle propose d'amender le préavis pour permettre une installation systématique des dispositifs en 7-11P et une installation réfléchie selon les besoins et les bâtiments pour les 1-6P.

Une commissaire relaie le point de vue de son groupe. Une partie du corps enseignant et les syndicats relèvent que l'utilisation de l'ANF n'est pas nécessairement bénéfique pour les élèves. Une pétition qui circule aujourd'hui remet en question la transformation du système éducatif avec le numérique. L'utilisation du numérique semble en effet souvent être liée à une chute des performances scolaires et les études PISA ne montrent pas d'amélioration du niveau scolaire des élèves dans les écoles équipées. Par ailleurs, la fracture numérique ne peut être résolue en passant du temps devant un écran plutôt qu'un tableau noir. Il est primordial

d'étudier l'impact du numérique sur la santé des élèves, sur leur sociabilité, sur les risques psychosociaux, et ses apports véritables. L'impact environnemental doit aussi être pris en considération.

M. le Municipal précise que Lausanne a avancé avec une certaine lenteur en comparaison avec d'autres communes. Seules 150 classes sont équipées sur 750. Parmi les raisons de cette lenteur, il y a le fait que la Ville s'est demandé quel équipement serait le plus adapté pour une prise en charge globale des élèves et quelles responsabilités financières revenaient à la commune et au Canton. A chaque fois que des rénovations ont dû être faites, la Ville a installé des dispositifs ANF. Il est important qu'il y ait une cohérence entre ce que les élèves vivent à l'école et dans la ville. Former les élèves au numérique permet aussi de prévenir des usages non contrôlés et non réfléchis.

Mme de Kerchove précise que les derniers bâtiments scolaires qui ont été équipés ont suivi le modèle cantonal, avec un écran mat, une interactivité déportée et des volets appelés « oreilles ». Un système de translation verticale a aussi été prévu pour faciliter la gestion de l'écran par les enseignant·e·s et les élèves. Par ailleurs, l'équipement a été discuté avec les directions d'établissement afin qu'il soit adapté. Les équipements qui ont déjà été installés et qui conviennent ne seront pas désinstallés.

M. Magnin rappelle que les méta-analyses permettent d'avoir une vue d'ensemble sur un sujet, contrairement aux études. En ce qui concerne le sujet en discussion aujourd'hui, aucune méta-analyse n'est disponible. Il est donc impossible de confirmer que l'écran a un effet positif ou négatif sur les élèves. Le numérique permet de développer de nouvelles compétences, jusqu'à un certain seuil.

Une commissaire remarque que le manque de compétences en informatique des personnes âgées est de plus en plus problématique. Elle se demande toutefois si passer 8 heures par jour devant un écran a des conséquences sur la santé. En ce qui concerne le matériel évoqué dans le préavis, il faudrait savoir ce qui en sera fait à terme.

Pour une autre commissaire, qui travaille dans l'informatique, il est important d'initier les filles au numérique dès le plus jeune âge. De plus, on ne peut pas laisser une population en marge du numérique jusqu'à ce qu'elle se retrouve à devoir utiliser des logiciels qu'elle ne comprend pas. L'écran est un outil supplémentaire à disposition des enseignant es et des élèves, qui bénéficieront sans doute du développement de logiciels dès l'installation de ces équipements. En ce qui concerne l'environnement, la question de la sobriété numérique est importante et les élèves doivent être amené es à se poser des questions à ce sujet. Avoir des écrans en classe permettra peut-être d'avoir moins d'écrans à la maison. Enfin, il faudrait faire des études sur l'impact des écrans sur l'apprentissage dans le cadre des politiques du Canton. L'amendement proposé est intéressant, mais déplacer les machines les rend plus vulnérables aux dommages, ce qui signifie qu'il faut les remplacer plus rapidement.

Bien que sensible aux arguments de la pétition des syndicats, un commissaire estime qu'il faut distinguer l'achat de matériel informatique que propose le préavis du projet EduNum, qui est critiquable. Dans les écoles équipées, l'usage des dispositifs est lié à des projets spécifiques seulement. Il soutiendra peut-être l'amendement proposé. En ce qui concerne la durabilité, c'est un problème qui n'a jamais été perçu ainsi pour d'autres crédits d'achat de matériel.

Une commissaire pense qu'il est important de former les jeunes au numérique, mais avoir un écran placé devant les élèves toute la journée est problématique. Ces écrans seront-ils souvent éteints ou fermés ? Elle soutiendra l'amendement proposé.

A noter que ces écrans devraient être dotés de volets latéraux (« oreilles »), il a été précisé lors de la discussion que des volets noirs, et non blancs, étaient possibles.

M. le Municipal observe que les études PISA ne se concentrent pas sur les compétences numériques, ce qui explique qu'aucun lien ne soit fait avec le niveau des élèves. Les directions d'établissement n'ont pas exprimé les inquiétudes des enseignant es opposé es à l'introduction du numérique et des syndicats.

Mme de Kerchove précise qu'en modifiant le paradigme, le risque est de se trouver en rupture avec l'organisation cantonale et la formation que les enseignant es recevront. De plus, il vaudrait peut-être mieux réfléchir en demi-cycles que priver la totalité du primaire des outils informatiques. Il ne faut pas oublier que les chariots, qui existent déjà dans certains d'établissements scolaires, supposent aussi d'avoir des infrastructures, comme un ascenseur.

Une commissaire note qu'il faudrait accompagner la mise en place de ces dispositifs de deux stratégies. La première relève de la communication pour les contribuables et les parents, compte tenu des sommes en jeu. La seconde concerne les réparations : certaines écoles, qui ont des infiltrations d'eau, par exemple, demandent des réparations depuis des années. Ces dernières pourraient être faites avant l'introduction des outils prévus par le préavis.

Un commissaire demande qui financera les tablettes.

Mme de Kerchove répond que le Canton prendra en charge le coût des tablettes.

Le même commissaire rappelle que son groupe soutient ce préavis, car Lausanne est déjà en retard. Par ailleurs, ce qui a été relevé précédemment par un commissaire est contraire à ce qui a été dit durant la présentation de la DGEO, qui affirmait que le primaire suscitait moins de réticences que le secondaire à l'égard de l'introduction du numérique. Enfin, les directions d'établissement doivent être libres de décider du rythme de mise en œuvre du projet, de l'évaluation des résultats, etc. Il faut garder la même enveloppe financière.

Un commissaire revient sur la première séance de la commission, qui a causé des frustrations car aucun choix n'était laissé aux commissaires. Il se réjouit de l'amendement proposé. Il faut entendre les voix contraires sur l'enseignement numérique et éviter une fuite en avant, même s'il serait sans doute plus simple, pour les directions d'établissement, que toutes les classes soient équipées. Il ne peut adhérer au caractère systématique du préavis. Il faut réduire la voilure.

M. le Municipal précise qu'en cas d'amendement ou de vœu, il serait possible d'ajouter la question des délais afin d'éviter d'exclure de façon définitive le primaire des écrans. Il vaut aussi la peine de préciser que les rénovations donneront lieu à chaque fois à l'introduction d'appareils numériques.

Après des discussions sur le fonctionnement et les conséquences des vœux et des amendements, et l'ajout de modifications qui nuancent les modalités de mise à disposition mutualisée d'ANF pour les élèves de 1P-6P, l'amendement suivant est soumis au vote :

Le Conseil communal décide de demander à la Municipalité que l'installation d'ANF dans les classes lausannoises soit distincte en fonction des degrés scolaires, avec une installation systématique de la 7P à la 11P et qu'elle privilégie une mise à disposition mutualisée d'ANF de la 1P à la 6P.

La commissaire à l'origine de l'amendement revient sur un point soulevé précédemment. Au secondaire, l'accueil de l'outil numérique est très favorable, ce qui est moins le cas en primaire.

Par contre, l'accueil de l'éducation numérique est plus favorable en primaire qu'en secondaire. Il ne s'agit pas, dans cette séance, de discuter de la valeur de l'éducation numérique, mais de la pertinence de l'outil numérique présent dans les classes, classes dans lesquelles les élèves ne l'utiliseront pas ou quasiment pas, contrairement aux enseignant es.

Une commissaire demande si les ANF mobiles engendrent des coûts supplémentaires et ont davantage de conséquences négatives sur l'environnement.

Mme de Kerchove précise qu'il n'y a pas de différence en termes de coûts, mais la durabilité est un peu moindre avec les ANF mobiles.

Conclusion(s) de la commission

Avec **10 oui, 3 non et 0 abstention**, les membres de la commission votent les conclusions suivantes :

- Allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 10'805'000.- pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires ainsi que pour l'équipement des classes en affichage numérique frontal
- 2. Amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par le budget du Service des écoles et du parascolaire, rubrique 5800.331
- Faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1
- Balancer les dépenses et amortissements du crédit d'investissement ouvert de CHF 1'350'000.- (5800.509.5109) par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus

Avec 9 oui, 3 non et 1 abstention, les membres de la commission votent l'ajout d'une cinquième conclusion, formulée ainsi :

5. Demander à la Municipalité que l'installation d'affichage numérique frontal (ANF) dans les classes lausannoises soit distincte en fonction des degrés scolaires, avec une installation systématique de la 7P à la 11P et qu'elle privilégie une mise à disposition mutualisée d'ANF de la 1P à la 6P

Lausanne, le 20. 11. 2022

Le rapporteur: Olivier Marmy